



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(31-70-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.  
Télécopie (31-70-364 99 28). Télex 32323. Adresse Internet : <http://www.icj-cij.org>

Communiqué

non officiel  
pour diffusion immédiate

N° 2000/11

Le 30 mars 2000

## Incident aérien du 10 août 1999 (Pakistan c. Inde)

### Programme des audiences qui s'ouvriront le lundi 3 avril 2000 à 10 heures sur la question de la compétence de la Cour

LA HAYE, le 30 mars 2000. Le programme des audiences publiques qui s'ouvriront le lundi 3 avril 2000 à 10 heures à la Cour internationale de Justice (CIJ) en l'affaire de l'Incident aérien du 10 août 1999 (Pakistan c. Inde) est le suivant:

#### Premier tour de plaidoiries

Lundi 3 avril: Pakistan  
Mardi 4 avril: Inde

#### Second tour de plaidoiries

Mercredi 5 avril: Pakistan  
Jeudi 6 avril: Inde

Les audiences auront lieu entre 10 et 13 heures. Comme annoncé dans le communiqué de presse n° 2000/6 du 24 février 2000, elles seront exclusivement consacrées à la question de la compétence de la Cour pour connaître du différend.

La délégation du Pakistan sera conduite par M. Amir A. Shadani, chargé d'affaires par intérim à l'ambassade du Pakistan aux Pays-Bas, faisant fonction d'agent, et la délégation de l'Inde par S. Exc. M. Prabhakar Menon, ambassadeur de l'Inde aux Pays-Bas, agent.

\*

A l'ouverture des audiences, le lundi 3 avril 2000, deux nouveaux membres de la Cour, MM. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie) et Thomas Buergenthal (Etats-Unis d'Amérique), prendront l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut de la Cour.

M. Al-Khasawneh a été élu le 3 novembre 1999 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies pour un mandat de neuf ans à compter du 6 février 2000 (cf. communiqué de presse n° 99/47). Quant à M. Buergenthal, il a été élu le 2 mars 2000 afin de succéder à M. Stephen M. Schwebel, qui avait démissionné; il achèvera le terme du mandat de M. Schwebel, qui viendra à expiration le 5 février 2006 (cf. communiqué de presse n° 2000/8).

Dans l'affaire susmentionnée, la Cour ne comptant sur le siège aucun juge de la nationalité des Parties, celles-ci ont souhaité désigner des juges ad hoc. Le Pakistan a désigné M. Syed Sharif Uddin Pirzada pour siéger en cette qualité; l'Inde a désigné M. B. P. Jeevan Reddy.

Les deux juges ad hoc prendront également l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut de la Cour en début de séance.

Site Internet de la Cour: <http://www.icj-cij.org>

Département de l'information:

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire (+ 31 70 302 23 36)

Mme Laurence Blairon, attachée d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse électronique: [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)